

La mesure est appliquée dans 28 circonscriptions. Elle a été proposée aux suffrages populaires quatre fois à Frédéricton, N.-B., et approuvée chaque fois. Elle fut proposée cinq fois à Westmoreland et adoptée chaque fois ; proposée six fois à Charlottetown et adoptée trois fois, puis rejetée la quatrième et adoptée de nouveau la cinquième et rejetée la sixième fois. Elle fut proposée quatre fois à Lambton, adoptée la première, rejetée la seconde, adoptée la troisième, et rejetée la quatrième. Halton l'adopta une première et une seconde fois, mais la rejeta une troisième. Stanstead l'adopta une fois entre deux rejets. La ville de St. John la rejeta dans les deux occasions où elle fut proposée aux suffrages de ses électeurs.

La loi a été proposée au peuple dans neuf grandes villes et 73 comtés. Elle est appliquée dans une ville et 27 comtés.

En voici l'histoire succincte :—

Adoptée cinq fois et encore en vigueur.....	1
" quatre " 	0
" trois " 	1
" deux " 	4
" une " 	22
<hr/>	
Circonscription où elle est aujourd'hui en vigueur.....	28
<hr/>	
Rejetée la première fois et non proposée de nouveau	17
Adoptée la première fois, mais rejetée la seconde.....	30
Adoptée deux fois et rejetée deux fois.....	1
Adoptée une fois et rejetée deux fois.....	1
Adoptée deux fois et rejetée une fois.....	3
Rejetée deux fois et non adoptée du tout.....	1
Adoptée trois fois, rejetée la quatrième, adoptée la cinquième et rejetée la sixième fois.	1
<hr/>	
	54

Le comté de Richmond, P.Q., est régi par la vieille loi Dunkin, mais une élection eut lieu en 1888 à la suite d'une pétition demandant l'abrogation de cette loi. Le résultat fut défavorable aux pétitionnaires.

L'état suivant indique les circonscriptions dans lesquelles la loi de Tempérance du Canada était en vigueur le 31 décembre 1900 :—

Nouvelle-Ecosse.	N.-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Manitoba.
Annapolis. Cap-Breton. Cumberland. Digby. Guysborough. Hants. Inverness. King. Pictou. Queen. Shelburne.	Albert. Carleton. Charlotte. Frédéricton. King. Northumberland. Queen. Sunbury. Westmoreland. Yarmouth. York.	King. Queen. Prince.	Richmond.	Lisgar. Marquette.

Dans les provinces d'Ontario et de la Colombie-Britannique l'acte n'est pas du tout en vigueur.